L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 29 SEPTEMBRE 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUPOUY & LEREY,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; Par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par abonnement, paieront comme annonces ordinaires pour chaque insertion.

Les annonces au sec., dans la page éditoriale, paieront $2 50 le carré par ligne.

Les premières faites 1 régulièrement et souvent des annonces suivant, ou les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel occupât qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, est exempte de dépasser 25 pour cent.

Toutes les [illegible] d'annonces d'affaires paieront 20 cents par la ligne pour chaque insertion.

Tout abonnement transitoire doit être payés d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertion ne sera pas indiqué seront publiées au bon.

Les comptes des personnes étrangères régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

SUPPLÉMENT-EXTRA DE CE JOUR.
MARDI MATIN, 29 SEPTEMBRE.

Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT:
HORATIO SEYMOUR,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:
FRANK P. BLAIR,
DU MISSOURI

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif: à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—un terrain situé dans l'Est borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Canal et de la Douane, et faisant à la rue Bourgogne, avec les bâtisses et améliorations qu'il y trouvent, consistant en une maison de résidence et une cuisine en briques à deux étages—Ainsi, un terrain situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District dans l'Est compris entre les rues Decatur (Vauxhall), Morel ry, Mandeville et Peters (autrefois Lesseps), avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent.

Par Hedkamp, Menke & Co, au No 38 de la rue de Chartres—200 cylindres boîtes neuf sec et bredouelles; 10 lots habillements pour de salon.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—une bandoline sobre, fingerie de monsieur.

Par D. E. Murphy, à la bourse, au No 77 rue des Marais—10 belles bottines. Aussi, quincaillerie et groceries; et sur la Levée, au pied de la rue Magazine, deux Nos 17 et 19 de la rue des Magasins, épaulement baron.

Par S. Guinault, à 11 heures, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis—tout l'ameublement de l'Hôtel Mississippi, vaisselle, verrerie, batterie de cuisine.

Par E. Roger & Co, à 10 heures, dans leurs salles d'encan, No 45 et 47 rue Vieille-Levée—300 lots de marchandises sèches, comprenant un assortiment général; et une fourture de couvertures de table, nacre de voyage et tissu fait.

Par Montgomery, Bros & Co, à leur salle d'encan rue du Camp à 11 heures,—un assortiment général de meubles et d'ustensiles de cuisine. Et aux Écuries de l'Union, rue Gravier, élégants chevaux sans pelles et de monture, beaux mules et vaches laitières, bogies, wagons &c.

Achetez vos comestibles et chocolats chez M. Ernest Turcin, 92 Vieille-Levée.

ATTENTION!

Propriétés améliorées, de valeur, à l'encan par le Sheriff.

Nous appelons l'attention publique sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui, savoir: à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif. Ces ventes comprennent:

1o—Une maison de résidence en briques à deux étages dépendances et appartenances, situées rue Bourgogne, entre celles du Canal et de la Douane, 2m District.

2o—Et un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés rue Mandeville, entre celles Levée et Victoire, 3me District.

Voir aux annonces.

Décision importante.

Samedi dernier, le juge Cooley s'était présenté devant le bureau d'enregistrement du 1me ward, à l'encoignure des rues Conti et Trémé, bureau composé de MM. W. H. Hammore, John Gérard et Théod Martin, y a présé le premier serment prescrit par la loi et il a demandé à être enregistré, les préposés nous pas voulu l'inscrire parce que le juge Cooley a refusé de répondre à la question qui lui était adressée à savoir dans quelle paroisse il était né. Le juge a présenté immédiatement une pétition au juge Léaumont, de la Cinquième Cour de District, pour obtenir un mandamus contre les préposés afin de les contraindre à inscrire son nom. L'affaire est venue hier devant la Cour. Les préposés ont opposé une exception tirée de ce que le plaignant pouvait se pourvoir en appel devant le bureau des commissaires du registre comme contre leur décision, et que naïvement pas fait, il devait être débouté de sa demande. Le juge Cooley se préparait à argumenter verbalement contre cette exception, lorsque le juge Léaumont l'a interrompu en déclarant que l'électeur refusé avait le droit de choisir entre l'appel au bureau des commissaires et le recours à la justice régulière, et les défendeurs n'ayant pas répondu autrement à la mandamus, la Cour a décidé que l'ordre d'inscrire le juge Cooley sur les registres d'électeurs était impératif.

Nous espérons que les préposés du 4me ward aussi bien que ceux des autres wards, auront le bon sens de se conformer à cette décision, non seulement en ce qui concerne le juge Cooley, mais encore pour tous les cas analogues. Cette décision fait jurisprudence. Elle établit que tout le pouvoir n'est pas le droit de poser des questions aux postulants. Les serments prêts par eux ci-ci font foi de ce qu'ils avancent. La seule latitude que la loi laisse aux préposés est d'accueillir les témoignages qui seraient offerts pour prouver le contraire des faits affirmés sous serment, mais cette la étude n'existe pas pour le dernier serment prêté en vertu du proviso de l'article 99 de la Constitution. Il faut que les préposés sachent bien que s'ils n'outrent à appliquer les interprétations arbitraires faites par M. Baker, ils s'exposeront à des actions en dommages de la part de tous les citoyens entravés dans l'exercice de leur droit, sans préjudice de poursuites pour mépris de cour.

Le Bill des Droits Civile.

TRIOMPHE DU VETO.

REJET FINAL DU BILL.

Nos lecteurs verront par le compte-rendu de la Législature qu'après une assez longue discussion, la Chambre a soutenu le veto du gouverneur sur le bill des droits civile par 32 voix contre 32. La Constitution requiert une majorité des deux tiers pour qu'un bill passe par dessus le veto du gouverneur. Le bill se trouve donc définitivement rejeté. Nous avouons que nous ne comptions pas sur un pareil résultat dans la Chambre, et que nous n'avions qu'un faible espoir de voir le veto soutenu au Sénat. Mais nous avons eu la clef de l'énigme.

Depuis deux jours, le télégraphe a activement fonctionné entre la Nouvelle-Orléans et différente paroisse de Nord, et nous croyons savoir que toutes parts l'assurance que le passage du bill par-dessus le veto aurait considérablement dans les États du Centre et de l'Ouest, à la cause de Grant et Colfax. Le gouverneur de l'Indiana a, paraît-il, décidé à que la persistance des radicaux de la Louisiane à vouloir imposer l'égalité sociale et la suprématie politique de nègres, ferait infailliblement perdre cet Etat au parti radical. Ces déclarations expliquent la volte-face d'un certain nombre de représentants radicaux et le rejet définitif du bill. Nous croyons que malgré cette tardive récupération, l'Indiana et les autres Etats dont il s'agit n'en seront pas moins acquis à Seymour et à Blair. En attendant, nous sommes désarmés de ce bill qui menaçait d'engendrer de nouveaux désordres dans notre malheureuse ville.

L'ÉLECTION DE MAINE.—On se rappelle le cris de victoire poussé par les radicaux, lors de la réception des premiers retours de l'élection dans le Maine. Or, aujourd'hui les retours définitifs réduisent la majorité radicale à 20,404, ce qui est une perte de 7,000 voix par rapport à l'élection de 1866. Le vote total depuis 1866 a augmenté de 16,756 voix qui se répartissent ainsi: 4,375 pour les républicains et 10,021 pour les démocrates. On avouera que la prétendue victoire radicale a bien l'air d'une défaite. Si les autres États donnent des résultats proportionnels, Grant court grand risque de ne jamais entrer à la Maison Blanche si ce n'est pour y présenter ses respects au Président Seymour.

—Au dire du *Herald*, un M. J. Mower aurait découvert un nouveau système de télégraphie sous marine. Il s'agirait de la transmission d'un courant électrique dans l'eau sans le moindre fil.

Voici en quoi consiste le système de M. Mower:

Il enferme une pile voltaique dans l'eau aussi profondément pour la mettre à l'abri du soleil. Une autre pile est placée au point de réception, exactement sur la même latitude. Le contact du fluide électrique décomposé l'eau immédiatement, et c'est le degré de décomposition constaté par l'opérateur qui remplace avantageusement l'alphabet actuel.

Plusieurs expériences, ajoute le *Herald*, qui ont eu lieu entre Oswego et Toronto, à travers le lac Ontario, ont complètement réussi. Nous reproduisons la version du notre confrère sans en garantir l'authenticité.

L'ENREGISTREMENT.—Il a été question de placer deux démocrates dans chacun des bureaux d'enregistrement pour surveiller les opérations et signaler au comité les abus de pouvoir des préposés. Cette mesure aurait dû être prise dès le premier jour. Les démocrates ont intérêt à connaître la proportion de blancs et de gens de couleur qui se font inscrire chaque jour, et il est évident que les préposés ne feront aucune distinction à cet égard. Nous appelons l'attention du comité démocratique sur ce point. Il est très important d'avoir un relevé exact des inscriptions quotidiennes comme moyen de contrôle.

Nous engageons de nouveau les démocrates à se faire inscrire sans perdre de temps, et à ne pas attendre une modification dans la législation qui peut ne pas être adoptée.

CONVENTION DÉMOCRATIQUE.—Un avis du comité central avertit les délégués que les séances de la convention auront lieu dans la salle Allemande à l'encoignure de la rue Bienville et du Passage de la Bourse. Les délégués sont invités à s'assembler dans cette salle le 30 courant, à 11 heures du matin, la convention devant être appelée à l'ordre.

On trouvera sur notre partie anglaise une liste du nombre des délégués pour chaque ward de la ville et chaque paroisse de l'Etat, avec le nombre total des votes donnés à l'élection de 1860.

VINS ROUGES.—Nous appelons l'attention des marchands de vins et des familles sur l'annonce de la maison C. Cavaroc, 5, Passage de la Bourse, près la rue du Canal. Cette maison vient de recevoir par la barque *Nouveau Mexique*, 150 barriques de vin rouge des Côtes de Clairac, et de forts lots de vins en cannes des marques estimées de Ste-Eulalie, du Château de Carsan, de St-Loubès et de Léoville.

CHAPEAUX, ARTICLES DE PAILLE.—Les marchands et les acheteurs de détail ayant besoin de chapeaux, de fournitures de chapellerie et d'articles de paille, en trouveront un grand assortiment au magasin de MM J. Quinlan & Co., qui vient d'être transféré de la rue Commune No 86, au No 27 de la rue des Magasins.

☞ Lorsque les PLANTATION BITTERS (amer d'habitation) furent offerts au peuple américain pour la première fois, il y a sept ans, on supposa que c'était quelque chose de nouveau et qu'on ne les avait jamais employés. C'est peut-être vrai en tant qu'il s'agit d'un usage général. Il est encore vrai que les mêmes amers ont été faits et se sont vendus, dans l'Ile de St Thomas, il y a plus de quarante ans; tout vieux planteur, tout marchand ou capitaine qui les connaît vous dira, *Vieille* vous le dirait. Je me souviens parfaitement qu'au retour de mon père, qui était capitaine de navire et faisait un grand commerce aux tropiques) il avait invariablement ces amers à son bord et que le buffet de notre famille en enfermait toujours. Quand une maladie se déclarait, quelque grave ou quelque légère qu'elle fût, on avait recours à ces amers qui étaient considérés comme un remède souverain.

EAU MAGNOLIA—Supérieure à la meilleure Eau de Cologne importée d'Allemagne, et qui se vend à moitié prix.

M J S

ELECTIONS DE DÉPUTÉS EN FRANCE.—Par le télégraphe transatlantique nous avons déjà appris la défaite de M. Dufaure, candidat de l'opposition dans le Var. Une autre dépêche de Paris, du 21 septembre, nous informe que dans la Nièvre, M. de Bourgoing, écuyer de l'empereur, candidat du gouvernement, a été élu à une grande majorité. Ces deux victoires du gouvernement composent la victoire des oppositions réunies dans la Jura.

UN REPUBLICAIN PUR—Parmi les républicains de 1848 qui sont restés fidèles à leur drapeau et à leurs théories, sans forfanterie comme sans compromis, nous citerons M. Ferdinand Gambon, citoyen estimable qui est retiré de la vie publique dans le département de la Nièvre. Son attitude nous paraît plus honorable que celle des politiques qui font une guerre systématique et barguineuse à l'empire auquel ils ont prêté serment. Voici ce que nous lisons dans la *Presse* au sujet de la candidature offerte à M. Gambon par les électeurs de la Nièvre:

M. Ferdinand Gambon a enfin rompu le silence qu'il avait gardé jusqu'à ce jour à l'égard des démocrates qui le pressent de se porter candidat. Sa déclaration, sous forme de circulaire aux électeurs, est datée du 9 de ce mois. Elle mérite d'être signalée à l'attention publique. Nous en donnons les deux principaux paragraphes:

"Je vous dois donc de vous tous, mes vieux amis des bons comme des mauvais jours, à vous qui avez voulu me faire de la défense de la cause démocratique et qui lui avez sacrifié repos, fortune, liberté et vous aussi jeunes citoyens qui entrez dans la carrière et qui avez soif de vérité et de justice, je vous dois une déclaration nette et franche:

"En 1848 et 1849 j'ai été nommé à la Constituante et à la Législative comme républicain, je suis entré dans les prisons et j'en sais sortir républicain, je veux vivre et mourir, comme mon frère, républicain, et je ne pense pas en vain, et que tout le monde le sache bien, abaisser mon drapeau devant un moyen que ma conscience désavoue et qui est la négation de la souveraineté du peuple. Si l'heure de la liberté n'est pas encore sonnée, j'attendrai.

"Cette déclaration qu'il n'a pas dépendu de moi de vous faire plus tôt, je vous l'écrirai au lendemain publiquement pour qu'il n'y ait plus de malentendu entre vous et moi, et que vous puissiez agir dans la sincérité de vos convictions et suivant l'impulsion de votre conscience.

Recevez, chers concitoyens, mes salutations fraternelles.

FERDINAND GAMBON.

La Paix ou la Guerre.

M. Frédéric Gaillardet, dans ses dernière correspondance au *Courrier des Etats-Unis*, croit à la paix mais à la paix armée et provisoire.

Après avoir fait justice de certaines rumeurs belliqueuses il ajoute ce qui suit:

Les dissentiments de la Prusse et de la Hollande pour la navigation du Bas Rhin pour raient offrir un danger plus sérieux, car la France a pris, dit-on, le parti d'y défendre l'indépendance de la cour de La Haye, et si le cabinet de Berlin voulait y porter atteinte, ce serait là, pour nous, un cas d'intervention légitime. M. de la Fuchère, ministre de France, qui est en ce moment à la Haye, a reçu de son gouvernement l'ordre de faire cette déclaration. Il était déjà intéressé dans cette affaire, qu'elle a pour lui une conférence et qu'elle n'y est même rangée, tout au moins officiellement, du côté de la France. Les démarches ultérieures à faire ont dû, par conséquent, être concertées entre les deux cabinets.

Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans les bruits relatifs aux achats de chevaux et de convertures et aux envois de mitrailleuses. Mais des personnes présentes au banquet du camp de Châlons m'affirment qu'il est faux que l'empereur ait dit à l'armée avec du vin du Rhin. De choses aussi puérilités ne s'acceptent qu'à la Bourse.

L'empereur Napoléon ne peut faire la guerre qu'à la suite de provocations et de griefs non moins graves. Mais qui le provoquera? L'Angleterre veut le maintien du *statu quo* par dessus tout. L'Autriche a besoin de la paix pour se réorganiser, et elle a répondu les avances de la Prusse, si l'on en juge par la réponse que M. de Beust aurait faite aux négociations de M. de Moltke. Il ne faut ajouter aucun plus grand prétendu que la France, en sa qualité d'État riverain du Rhin est déjà intéressée dans cette affaire, qu'elle a pris part aux conférences et qu'elle n'y est même rangée, tout au moins officiellement, du côté de la Prusse. Les démarches ultérieures à faire ont dû, par conséquent, être concertées entre les deux cabinets.

Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans les bruits relatifs aux achats de chevaux et de convertures et aux envois de mitrailleuses. Mais des personnes présentes au banquet du camp de Châlons m'affirment qu'il est faux que l'empereur ait dit à l'armée avec du vin du Rhin. De choses aussi puérilités ne s'acceptent qu'à la Bourse.

L'empereur Napoléon ne peut faire la guerre qu'à la suite de provocations et de griefs non moins graves. Mais qui le provoquera? L'Angleterre veut le maintien du *statu quo* par dessus tout. L'Autriche a besoin de la paix pour se réorganiser, et elle a répondu les avances de la Prusse, si l'on en juge par la réponse que M. de Beust aurait faite aux négociations de M. de Moltke. Il ne faut ajouter aucun plus grand prétendu que la France, en sa qualité d'État riverain du Rhin est déjà intéressée dans cette affaire, qu'elle a pris part aux conférences et qu'elle n'y est même rangée, tout au moins officiellement, du côté de la Prusse. Les démarches ultérieures à faire ont dû, par conséquent, être concertées entre les deux cabinets.

—Au dire du *Herald*, un M. J. Mower aurait découvert un nouveau système de télégraphie sous marine. Il s'agirait de la transmission d'un courant électrique dans l'eau sans le moindre fil.

Voici en quoi consiste le système de M. Mower:

Il enferme une pile voltaique dans l'eau aussi profondément pour la mettre à l'abri du soleil. Une autre pile est placée au point de réception, exactement sur la même latitude. Le contact du fluide électrique décomposé l'eau immédiatement, et c'est le degré de décomposition constaté par l'opérateur qui remplace avantageusement l'alphabet actuel.

Plusieurs expériences, ajoute le *Herald*, qui ont eu lieu entre Oswego et Toronto, à travers le lac Ontario, ont complètement réussi. Nous reproduisons la version de notre confrère sans en garantir l'authenticité.

Louisiane.

SAINT-JACQUES.—Le Comité central démocratique a choisi pour représentants à la Convention du 30 courant, MM. F. P. Poché, A. Roman, R. Esterbrook et Tom. Robinson. Excellent choix.

ST-JEAN-BAPTISTE.—MM. B. S. Labranche, L. De Pontier et J. W. Godbery Jr. ont été unanimement choisis comme délégués à la Convention démocratique qui aura lieu le 30 du mois, à la Nouvelle-Orléans. On ne pouvait choisir mieux à St Jean Baptiste.

Nous lisons dans l'*Avant-Coureur*:

—Vendredi de la semaine dernière, M. Joseph Deynoodt, ancien consul de Belgique à la Nouvelle-Orléans, aujourd'hui locataire de l'habitation G.-M. Shepherd, est tombé d'une échafaud, haut d'environ quinze pieds, qui avait été élevé pour réparer la cheminée de la sucrerie de cette habitation. Cette chute lui a causé une douloureuse blessure à un œil, et il est resté privé de l'usage de ses sens pendant quelques heures. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il n'a été constaté de lésions graves et que M. Deynoodt sera bientôt rétabli des effets de cet accident.

Mme Lamoureux

Paroisse St-Jean-Baptiste, 29 septembre 1868.

Les démocrates de cette paroisse se sont réunis aujourd'hui à la Maison de Cour.

Le meeting a été appelé à l'ordre par M. L. DePontier. Ont été élus à l'unanimité MM. B. S. Labranche président, L. Martin et Dr Wm. Hart vice-présidents, E. H. Trépagnier et U. Jacob secrétaires.

Le meeting a été harangué par M. F. P. Poché dont le discours plein de logique a produit sur l'auditoire une profonde impression. Manuel Garcia et Oliver Taylor, deux hommes de couleur qui avaient offert leurs services dans la circonscription, ont ensuite pris la parole.

Les résolutions suivantes ont été lues et adoptées:

"Attendu que le succès du parti démocratique a pour obstacle principal l'intolérance du parti républicain;

"Attendu que le système d'agression et de persécution du parti radical empêche la population (de couleur d'embrasser et de soutenir les principes démocratiques;

"Attendu qu'il est de notre devoir de maintenir et de diriger la population de couleur dans le droit chemin et de lui montrer quels sont nos communs et mutuels intérêts à tous;

"Résolu que les démocrates de cette paroisse s'engagent ici à protéger les hommes de couleur (ceux qui se joindront au parti démocratique) dans leur vie et leur propriété contre les empiètements de la rejectéé radicale;

"Résolu que nous invitons les hommes de couleur à bannir seule crainte de leur cœur et à s'opposer sur le vrai terrain et résolu de la démocratie de cette paroisse;

"Résolu que nous invitons cordialement les citoyens de couleur de la Louisiane (formant les clubs démocratiques pour la prédication des principes démocratiques pour le prédicateur des Bienfaits du Gouvernement de notre Union fédérale et constitutionnelle."

Le meeting s'est alors ajourné.

F. H. TREPAGNIER, } Secrétaires.
ULYSSE JACOB.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE—28 Septembre.

THERMOMETRE DE C. DURAMEL, OPTICIEN, No 111, rue du Canal.

Ci-devant encoignure Chartres et Bienville.

9 heures A. M.	67 degrés
Midi	76
3 heures P. M.	80
6 heures P. M.	79

RECTIFICATION.—On nous prie de rectifier une erreur qui s'est glissée dans un avis de décès que nous avons publié dimanche. C'est M. Joseph Salanet, nous dit on, et non M. Charles Salanet qui est décédé le 21 septembre dans la paroisse Livingston.

ENREGISTREMENT.—Dans un des bureaux d'enregistrement du 3ème District, vrai bouge dans les dimensions, les *supervisors* ou inspecteurs ont mis de l'entêtement d'une si grande nature à ne signer qu'il est impossible aux blancs de se faire inscrire. Du nous rapporte qu'un officier de police nommé B. McKernon, sans égard pour sa race, an lieu de faire entrer les noblesse blanche, les a priés de faire la faveur de se faire inscrire. Du nous rapporte qu'un officier de police nommé B. McKernon, sans égard pour sa race, au